



Rapport annuel du Service Public de Gestion des Déchets

ANNEE 2023

Table des matières

PRESENTATION GENERALE.....	3
1. Le contexte	3
2. Les compétences	4
3. Le territoire.....	4
4. Organisation générale du service	5
Moyens humains et tâches effectuées	7
Moyens matériels et équipements.....	8
Synthèse et ratios collectés	9
INDICATEURS TECHNIQUES	10
1. Les ordures ménagères résiduelles (OMR).....	10
2. La collecte sélective.....	11
La collecte des emballages recyclables (2023)	11
La collecte du flux fibreux (2023)	11
La collecte des emballages en verre (2023)	12
Evolution de la collecte sélective depuis 2016	12
3. Les déchets des déchèteries.....	13
Un réseau de 5 déchèteries.....	13
Les horaires d'ouverture	13
Accès des professionnels aux déchèteries	14
L'installation de Stockage de déchets Inertes (ISDI)	14
Les tonnages collectés en déchèteries	15
Textiles, linges de maison, chaussures (TLC)	18
Le traitement :	19
4. Redevance incitative.....	21
5. Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - PLPDMA	21
INDICATEURS FINANCIERS	22
Taux de couverture du coût par le financement et le principal poste de charges et de recettes	23
Structure des coûts et financement en €/habitant	25
Hiérarchisation des principaux postes de charges	26
Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national	26
Coût des différents flux de déchets	27

PRESENTATION GENERALE

1. Le contexte

Retour sur les principaux moments de l'activité du service déchets pour l'année 2023 :

- Mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 ;
- Lancement de la collecte des bacs jaunes en C0,5 sur l'ensemble du territoire communautaire par la société DIEZE ;
- Démarrage de la collecte des ordures ménagères en C0,5 sur l'ensemble du territoire sauf pour les communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges qui sont en C1 ;
- Lancement de la collecte des fibreux en point-d'apport-volontaire
- Mise en place d'une plage d'ouverture d'accueil spécifique des professionnels sur la déchèterie de Nuits-Saint-Georges ;
- Définition des grilles tarifaires 2024.

Le rapport annuel sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2023 présente les données de gestion technique et financière du service. Les données financières sont issues de la matrice 2023 ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle nationale, tous secteurs et tous flux confondus.

2. Les compétences

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges assure la compétence collecte et traitement des déchets.

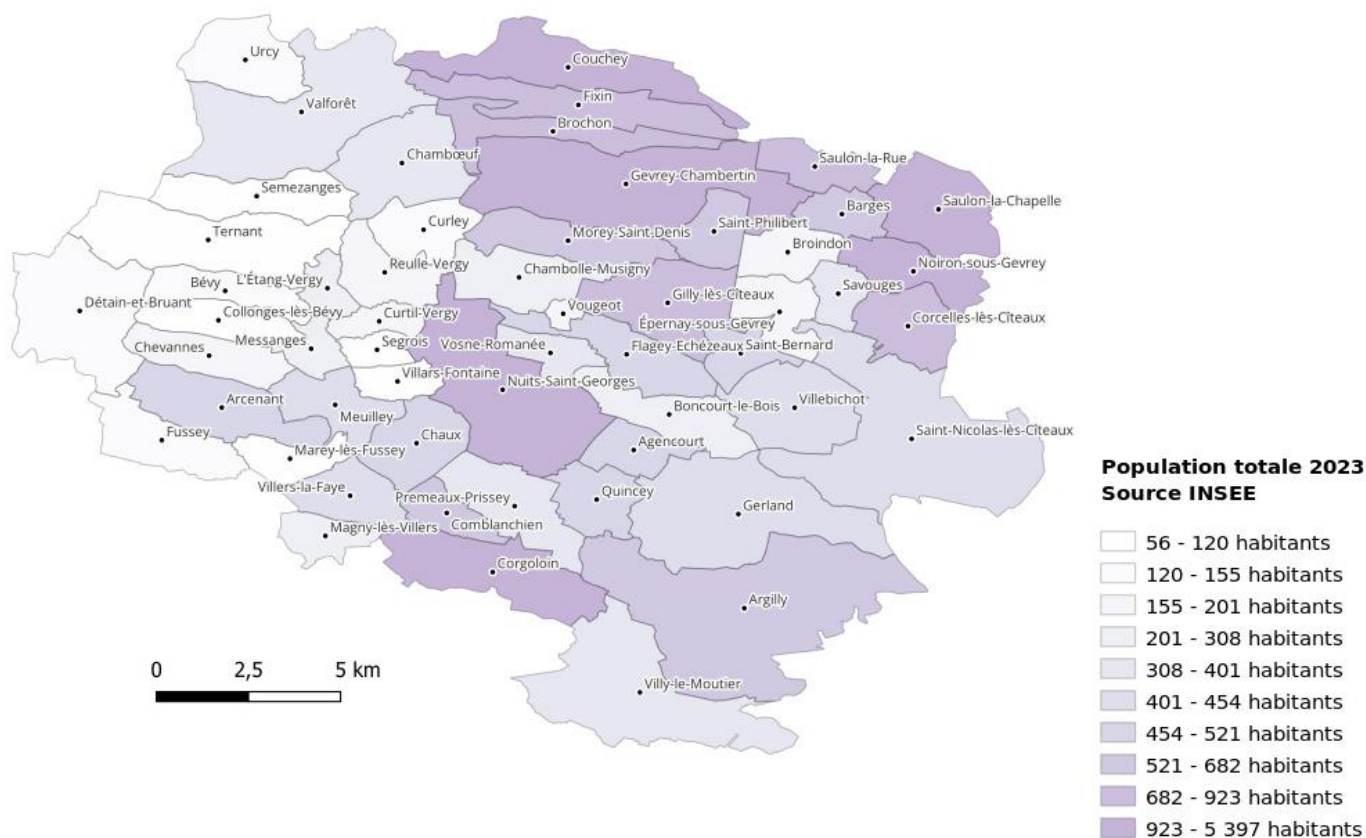
En 2017, la fusion des anciens territoires du Pays de Nuits-Saint-Georges, de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais laisse coexister différents modes de gestion :

- Sur l'ex-territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges sont effectués en régie : la collecte des ordures ménagères, le gardiennage des déchèteries de Flagey-Échézeaux, Quincey, Nuits-Saint-Georges, le traitement des déchets verts et des gravats.
- Sur les ex-territoires de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et du Sud-Dijonnais, les prestataires de services effectuent : la collecte, le tri et le traitement des ordures ménagères, le gardiennage des déchèteries de Brochon et Saulon-la-Chapelle

L'intégralité des prestations de collecte, de tri et de traitement des bacs d'emballages recyclables, des points d'apport volontaires des déchets fibreux et verre sont effectuées par des prestataires de services.

3. Le territoire

En 2023, le territoire desservi comprend 55 communes soit 30 558 habitants (base INSEE 2023).



Communes	Population totale	Communes	Population totale	Communes	Population totale
Agencourt	509.00	Détain et Bruant	142.00	Saint Bernard	459.00
Arcenant	523.00	Epernay sous Gevrey	178.00	Saint Nicolas les Cîteaux	407.00
Argilly	549.00	L'Etang Vergy	215.00	Saint Philibert	527.00
Barges	665.00	Fixin	769.00	Saulon la Chapelle	1 010.00
Bevy	140.00	Flagey Echezeaux	514.00	Saulon la Rue	723.00
Boncourt le Bois	285.00	Fussey	124.00	Savouges	388.00
Brochon	790.00	Gerland	444.00	Segrois	55.00
Broindon	195.00	Gevrey Chambertin	3 159.00	Semezanges	98.00
Chamboeuf	399.00	Gilly les Cîteaux	734.00	Ternant	87.00
Chambolle Musigny	287.00	Magny Les Villers	254.00	Urcy	151.00
Chaux	490.00	Marey Les Fussey	66.00	Valforêt	323.00
Chevannes	171.00	Messanges	249.00	Villars Fontaine	118.00
Collonges les Bevy	96.00	Meuilley	455.00	Villebichot	405.00
Comblanchien	624.00	Morey St Denis	679.00	Villers La Faye	398.00
Corcelles les Cîteaux	837.00	Noiron sous Gevrey	1 178.00	Villy le Moutier	338.00
Corgoloin	964.00	Nuits Saint Georges	5 421.00	Vosne Romanée	347.00
Couchey	1 129.00	Premeaux Prissey	367.00	Vougeot	167.00
Curley	136.00	Quincey	519.00	TOTAL	30558
Curtil Vergy	141.00	Reulle Vergy	160.00		

Cette population est la population prise en compte dans le calcul des ratios.







4. Organisation générale du service

La mise en place de la redevance incitative sur chaque ancien territoire a donné lieu à la création d'une régie autonome. Cela induit que le service dispose d'une (simple) autonomie financière avec un budget annexe.

Le Conseil d'exploitation du service déchets statue sur les différents projets du service. Il demeure sous l'égide du Conseil communautaire.

La Communauté de communes passe des marchés publics pour assurer les prestations de collecte et de traitement des déchets (traitement des ordures ménagères résiduelles, collecte, tri et recyclage des déchets recyclables des Points d'Apport Volontaire et du Porte-à-Porte, valorisation et traitement des déchets collectés en déchèterie, ...etc.).

SCHEMA GENERAL DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DECHETS EN 2023

<p>OMR</p>		<p>Plus de 17 600 bacs Collecte en porte-à-porte 1 fois tous les 15 jours <i>Ex-CCPNSG : Régie</i> <i>Ex-CCGC : DIEZE</i> <i>Ex-SD : DIEZE</i></p>	<p>Incinération <i>UIOM Dijon</i> <i>Métropole</i></p>
<p>Emballages</p>		<p>Près de 14 000 bacs Collecte en porte-à-porte 1 fois tous les 15 jours <i>CCGCNSG : DIEZE</i></p>	<p>Tri et recyclage <i>Centre de tri Dijon</i> <i>Métropole</i></p>
<p>Fibreux <i>Papiers,</i> <i>Cartonnettes</i></p>		<p>166 colonnes Collecte en Apport Volontaire – 104 PAV <i>Bourgogne Recyclage</i></p>	<p>Tri et recyclage <i>Bourgogne</i> <i>Recyclage</i></p>
<p>Verre</p>		<p>144 colonnes Collecte en Apport Volontaire – 104 PAV <i>Bourgogne Recyclage</i></p>	<p>Recyclage <i>Verallia</i></p>
<p>Textiles, Linge, Chaussures (TLC)</p>		<p>13 bornes Collecte en Apport Volontaire <i>LE RELAIS</i></p>	<p>Réemploi, recyclage REFASHION</p>
<p>Autres déchets</p>		<p>5 déchèteries Collecte et transport des bennes <i>Bourgogne Recyclage</i> <i>EDIB</i></p>	<p>Traitement différent selon les flux de déchets</p>

L'équipe du service Déchets est constituée comme suit :

- Une responsable de service ;
- Une chargée de mission coordination déchets ;
- Une chargée de mission Education à l'Environnement, au Développement Durable et Accompagnement au Changement ;
- Une référente pôle accueil/facturation ;
- Deux agents chargés de l'accueil et de la gestion des comptes usagers pour l'ensemble du territoire communautaire ;
- Une référente gestion des professionnels et suivi de l'exploitation ;
- Un chef d'équipe ;
- 7 agents de terrain : chauffeurs, ripeurs, gardiens de déchèteries, entretien des Points d'Apport Volontaires, maintenance des équipements...

Le service est supervisé par le Directeur du pôle Environnement (eau, assainissement, déchets) accompagné d'une assistante.

Les tâches principales du service sont les suivantes :

- Accueil du public, gestion des comptes usagers, mouvements (départ/arrivée) ;
- Facturation de la redevance incitative ;
- Facturation des professionnels en déchèterie ;
- Suivi administratif des marchés et des aides financières du service ;
- Suivi administratif des contrats avec les Eco-organismes et repreneurs ;
- Montage, pilotage, suivi technique des projets ;
- Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte en régie pour le secteur de Nuits-Saint-Georges et en prestation de service pour le secteur de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais ;
- Collecte des recyclables en porte-à-porte en prestation de service pour l'ensemble du territoire ;
- Collecte du flux fibreux et du verre en apport volontaire pour l'ensemble du territoire (en prestation de service) ;
- Collecte, compactage et traitement des flux en déchèterie (en régie et en prestation de services) ;
- Gardiennage des déchèteries (en régie et en prestation de services) ;
- Entretien et nettoyage courant des Points d'Apport Volontaire et des déchèteries ;
- Entretien mécanique, lavage des véhicules (régie) ;
- Livraison, entretien, réparation des bacs à ordures ménagères (en régie et en prestation de services).
- Gestion de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- Entretien, maintenance des équipements du service (PAV, Déchèteries en régie et prestations).

Moyens matériels et équipements

Les équipements fixes de la Communauté de communes sont :

- 104 Points d'Apport Volontaire (PAV) répartis dans les 55 communes dont 166 colonnes collectant le flux fibreux et 144 colonnes collectant le flux verre ;
- 5 déchèteries ;
- 1 installation de stockage de déchets inertes.

L'intégralité du matériel et des équipements existants sont utilisés pour les prestations effectuées en régie :

- 2 camions bennes de 26 tonnes équipées de lève conteneurs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie ;
- 1 camion benne de réserve ;
- 1 petit camion benne de 3,5 tonnes pour la collecte des ordures ménagères dans l'hypercentre de Nuits-Saint-Georges et pour l'entretien des PAV ;
- 1 camion benne basculante
- 36 bennes de déchèterie de 25 m³ ;
- 16 bennes de déchèterie de 16 m³ ;
- 1 petit fourgon permettant les échanges et livraisons de bacs roulants, réparations, petites interventions et transport de matériel ;
- 1 fourgon équipé de matériels mobiles permettant les interventions de maintenance sur les différents sites du service.

Comparaison des ratios entre 2022 et 2023

2022	Tonnages	Kg/hab.	2023	Tonnages	Kg/hab.	Evolution 2022 - 2023
OMR	4 500.24	147.53	OMR	3 993.97	130.70	-11.25%
Collecte sélective	3 238.55	106.17	Collecte sélective	3 278.26	107.28	1.23%
<i>dont emballages</i>	620.01	20.33	<i>dont emballages recyclables</i>	699.70	22.90	
<i>dont papiers</i>	480.21	15.74	<i>dont fibreux (papiers, cartonnettes)</i>	724.59	23.71	
<i>dont verre</i>	1 724.52	56.54	<i>dont verre</i>	1 693.22	55.41	-1.81%
<i>dont refus de tri</i>	413.81	13.57	<i>dont refus de tri</i>	160.74	5.26	
TOTAL OMA	7 738.79	253.71	TOTAL OMA	7 272.23	237.98	-6.03%
Déchèteries et collectes spécifiques	10 731.08	351.80	Déchèteries et collectes spécifiques	11 398.53	373.01	6.22%
TOTAL DMA	18 469.87	605.51	TOTAL DMA	18 670.76	610.99	1.09%

Population CCGCNSG	30 503.00
--------------------	-----------

Population CCGCNSG	30 558.00
--------------------	-----------

OMR : ordures ménagères résiduelles

OMA : ordures ménagères assimilées : OMR + COLLECTE SELECTIVE

DMA : déchets ménagers assimilés : OMA + DECHETERIES + COLLECTES SPECIFIQUES

Déchèteries + TLC (Textiles, Linge de maison)

Les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés ont diminué de 0,06 % entre 2022 et 2023. Seuls les tonnages d'ordures ménagères baissent entre 2022 et 2023 (- 11%) en raison du changement de la fréquence de collecte à une fois tous les 15 jours. Les tonnages liés à la collecte sélective montrent eux une progression avec + 1% en raison du déploiement de l'extension des consignes de tri, de la réduction de la fréquence de collecte et du passage à une collecte en porte-à-porte pour l'ensemble du territoire. Les tonnages en déchèteries augmentent eux de 4 % entre 2022 et 2023.

INDICATEURS TECHNIQUES

1. Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges collecte les ordures ménagères résiduelles (OMR) des 55 communes de son territoire.

Pour les 25 communes de l'ex-territoire de la CCGCNSG soit une population de 15 481 habitants, la collecte s'effectue en régie et pour les 30 autres communes des ex-territoires de la CCGC et de la CCSD, soit une population de 15 077 habitants, la collecte s'effectue en prestation de service.

A compter du 1^{er} janvier 2023, des nouvelles fréquences de collecte des ordures ménagères sont en place : une collecte une fois par semaine (C1) pour les communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, une collecte une fois tous les 15 jours (C0,5) pour les autres communes du territoire.

Ce flux est exclusivement collecté en porte-à-porte.

L'intégralité du traitement des ordures ménagères est confiée à Dijon Métropole où elles sont incinérées à l'Unité de Valorisation Energétique.

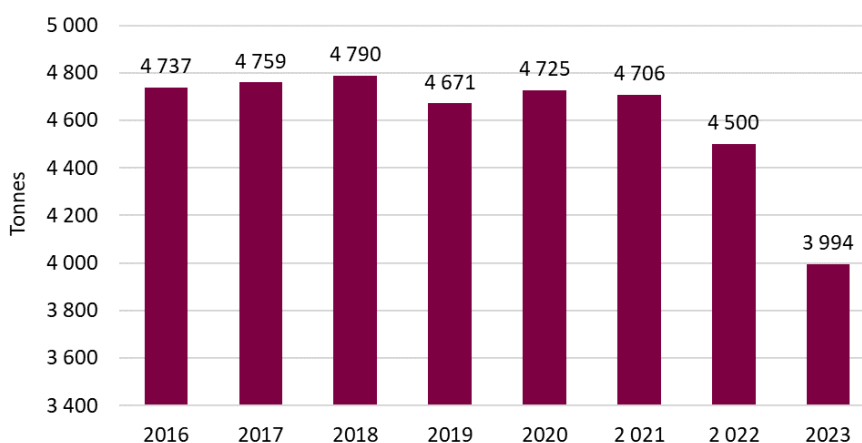
En 2023, les OMR représente 21 % des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire.

La collecte des OMR en 2023



Flux	Tonnages collectés	Population desservie	Kg/hab.
Collecte des OMR en porte-à-porte	3 994	30 558	131

Evolution de la production d'OMR entre 2016 et 2023



En 2023, 3 994 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit un ratio de 131 kg par habitant. Les tonnages relatifs aux OMR baissent de 11 % par rapport à 2022 (4 500 tonnes), soit le niveau le plus bas depuis 2016, en raison de la réduction de la fréquence de collecte à une fois tous les 15 jours (C0,5).

2. La collecte sélective

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a mis en place une nouvelle organisation de la collecte de ses emballages. Les consignes de tri ont également évolué avec la mise en place de l'extension des consignes de tri.

La collecte sélective des déchets recyclables est réalisée selon deux modes de collecte :

- Les emballages recyclables (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages acier et aluminium) sont collectés en porte-à-porte pour l'ensemble des 55 communes.
- Le flux fibreux (papiers et cartonnettes) et les emballages en verre sont collectés en apport volontaire (PAV) avec l'implantation d'un réseau de 104 PAV. Chacun de ces PAV est composé à minima d'une colonne verre et d'une colonne flux fibreux soit 144 colonnes pour le 1^{er} et 166 colonnes pour le 2nde.

A compter du 1^{er} janvier 2023, des nouvelles fréquences de collecte des emballages recyclables est en place soit une collecte une fois tous les 15 jours (C0,5) pour les 55 communes du territoire.

La collecte des emballages recyclables (2023)

En 2023, les emballages recyclables représentent 4 % des Déchets Ménagers et Assimilés collectés sur le territoire.



Flux	Tonnages collectés dont refus de tri	Population desservie	Kg/hab.
Collecte des emballages recyclables en porte-à-porte	836	30 558	27

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les emballages recyclables (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages acier et aluminium) sont collectés en mélange, principalement dans des bacs individuels, à l'exception des usagers habitant un logement ne pouvant accueillir de conteneur ou pour les personnes rencontrant des difficultés à manipuler ces bacs où il est possible d'avoir des sacs transparents jaunes.

En 2023, 836 tonnes d'emballages recyclables ont été collectés soit 27kg/hab. Ces tonnages sont collectés par DIEZE et acheminés au centre de tri de Dijon Métropole. En 2023, près de 700 tonnes d'emballages ont été recyclés une fois les 136 tonnes de refus de tri écartés.

La collecte du flux fibreux (2023)

En 2023, le flux fibreux (papiers et cartonnettes) représente 1 % des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire.



Flux	Tonnages collectés	Population desservie	Kg/hab.
Collecte du flux fibreux en apport volontaire	749	30 558	25

La collecte des papiers et cartonnettes s'effectue en apport volontaire bien avant la collecte du flux fibreux en PAV. En 2023, 749 tonnes ont été collecté soit 25 kg/hab.

FOCUS SUR LES REFUS DE TRI EN APPORT VOLONTAIRE ET EN PORTE-A-PORTE :

Les refus de tri représentent 5,26 kg/hab.

Le coût global des refus de tri en 2023 s'élève à près de 80 866,45 € soit 2,65 €/habitant tout secteur confondu. Il s'agit des indésirables qui n'ont pas suivi la bonne filière de traitement et qui ont été déposés dans les emballages recyclables ou dans les points d'apport volontaire réceptionnant les flux fibreux.

Si ces déchets indésirables avaient suivi la filière normale de traitement et avaient été collectés et incinérés avec les ordures ménagères, les coûts auraient été de 19 075 € environ.

Parmi les refus de tri, des erreurs récurrentes sont retrouvées : textiles, piles, petits appareils électroménagers, ordures ménagères

La collecte des emballages en verre (2023)

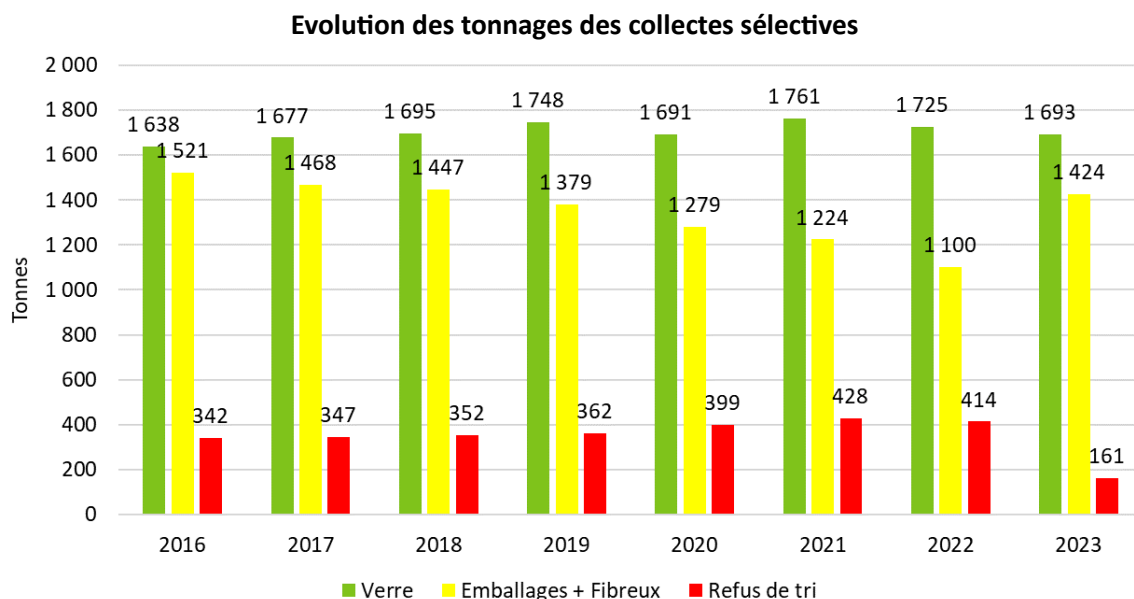
En 2023, les emballages en verre représentent 9 % des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire.



Flux	Tonnages collectés	Population desservie	Kg/hab.
Collecte des emballages en verre en apport volontaire	1 693	30 558	55

La collecte des emballages en verre s'effectue depuis le 1er janvier 2023 en apport volontaire. En 2023, 1 693 tonnes ont été collecté soit 55 kg/hab.

Evolution de la collecte sélective depuis 2016



1 424 tonnes d'emballages, papiers et cartonnets ont été recyclés en 2023, une fois les refus de tri écartés soit une baisse de X % depuis 2016.

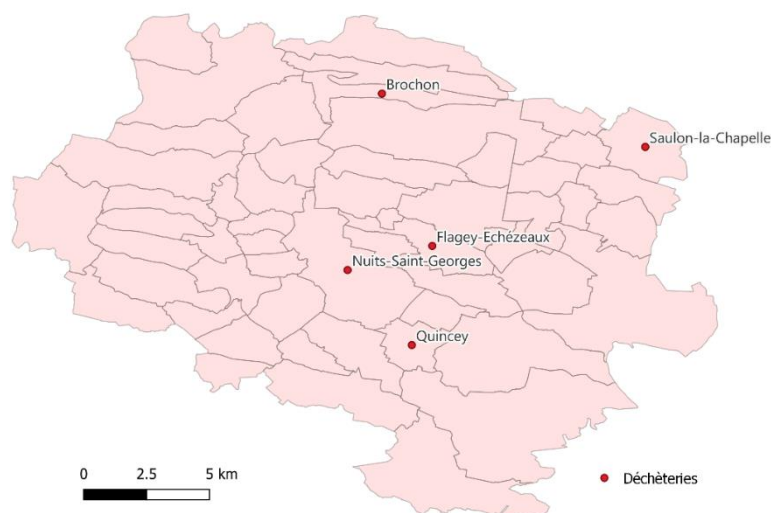
Au 1^{er} janvier 2023, tous les emballages recyclables sont à trier sans exception dans les bacs jaunes à l'exception du flux fibreux, papiers et cartonnettes, et des emballages en verre qui restent à déposer dans les colonnes présentes sur les 104 points d'apport volontaires.

Avec ces nouvelles consignes de tri, le territoire améliore ses performances de tri ainsi que la qualité de tri puisque les tonnages recyclés en 2023 augmentent de 30 % avec des refus de tri passant de 414 tonnes en 2022 contre 161 tonnes en 2023.

3. Les déchets des déchèteries

Un réseau de 5 déchèteries

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges gère un réseau de 5 déchèteries. Les habitants du territoire ont accès aux déchèteries sans différenciation sur présentation d'une carte d'accès.



En 2023, l'exploitation s'effectue soit en régie pour les déchèteries de Quincey, Flagey-Échézeaux, Nuits-Saint-Georges, soit en prestation de service pour les deux autres déchèteries du territoire : Saulon-la-Chapelle, Brochon.

Un règlement intérieur uniformisé est applicable depuis 2018 dans les 5 déchèteries.

Les horaires d'ouverture

Le volume d'ouverture des déchèteries par semaine est le suivant :

Déchèteries		Horaires d'ouverture par semaine	Heures d'ouverture par an
Brochon	Eté	26.5	1 294
	Hiver	22.5	
Flagey-Echezeaux	Eté	15	738
	Hiver	13	
Nuits-Saint-Georges	Eté	43.5	2 136
	Hiver	37.5	
Quincey	Eté	15	738
	Hiver	13	
Saulon	Eté	23	1 112
	Hiver	19	

Soit un total d'environ 6 018 h d'ouverture sur l'année 2023 accessibles aux usagers comme aux professionnels à l'exception de la déchèterie de Nuits-Saint-Georges où des plages spécifiques d'accès ont été créées : 832 h d'ouverture sur l'année 2023.

Le règlement de service prévoit des tarifs identiques toutes déchèteries confondues.

Accès des professionnels aux déchèteries

Pour les professionnels (déchets des artisans et commerçants, administrations), l'accès se fait par présentation d'une carte de déchèterie « professionnels ». Ces dépôts sont payants sauf pour les filières gratuites : carton, ferraille, piles, batteries, D3E, ampoules et néons...etc.

Le service poursuit la dotation des professionnels en badges d'accès en déchèterie afin de garantir la facturation des dépôts.

Au 31 décembre 2023, 118 professionnels ont été dotés d'un badge. Le nombre total de professionnels équipés est de 778 depuis le début de l'opération en 2020.

En 2021, des horaires spécifiques aux professionnels ont été mis en place à la déchèterie de Nuits-Saint-Georges afin d'offrir un service dédié et de mieux les orienter.

Les horaires d'accueil sont les suivants :

	Hiver	Été
Mardi au jeudi	8h-12h	8h-12h
Vendredi	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-18h

Les accès des professionnels dans les autres déchèteries restent inchangés.

Le règlement de service prévoit des tarifs identiques toutes déchèteries confondues.

L'installation de Stockage de déchets Inertes (ISDI)

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes située à Nuits-Saint-Georges près de la déchèterie est gérée en régie par la Communauté de communes. Ce site apporte un exutoire pour le traitement des déchets inertes pour les déchèteries mais également pour les chantiers locaux réalisés par des entreprises locales ou non.

Ce site, soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter le 27 juillet 2018.

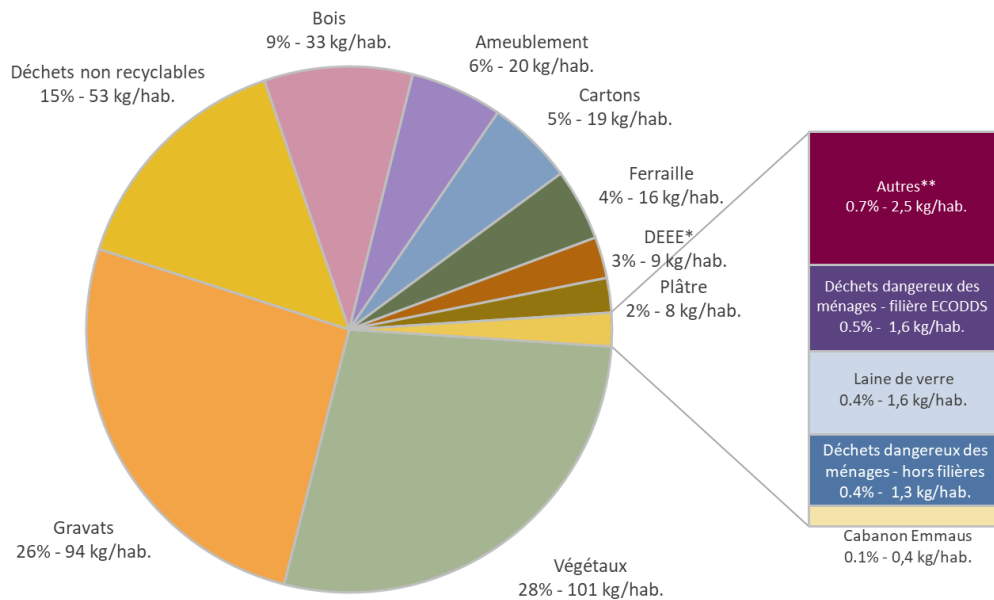
De nouveaux badges magnétiques ont été instaurés pour l'accès à ce site depuis la mise en service d'un pont bascule en septembre 2020.

Les dépôts sont pesés et enregistrés afin d'assurer un suivi réglementaire de l'activité du site et également de permettre la facturation des dépôts. Désormais, les gros apports des particuliers sont acceptés sur le site afin d'éviter la saturation des bennes en déchèteries et sont payants au même titre que les apports professionnels.

Les tonnages collectés en déchèteries

En 2023, les tonnages collectés dans les 5 déchèteries du territoire représentent 59 % des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire.

Répartition des tonnages de déchèteries en 2023

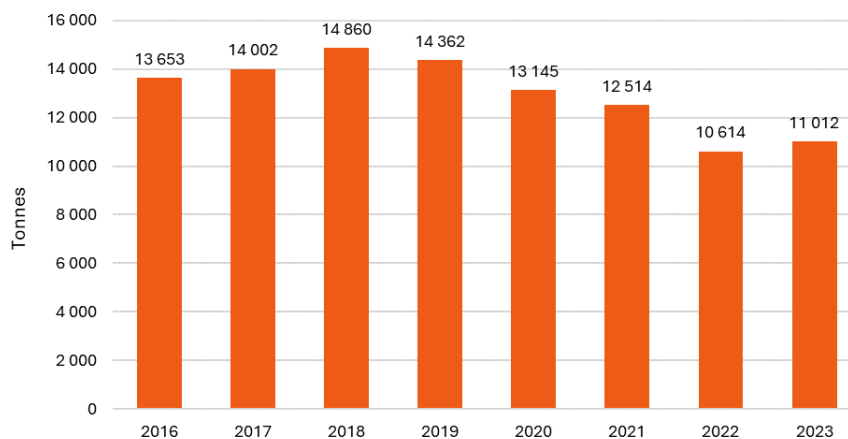


* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

**Autres : pneus, huiles de vidange, piles

En 2023, les végétaux représentent, comme en 2022, le flux le plus important collecté en déchèterie, avec 3 080 tonnes, soit 101 kg/hab. Les déblais et gravats constituent le deuxième, avec près de 2 859 tonnes collectées, soit 94 kg/hab. Malgré le déploiement de nouvelles filières de recyclage, les déchets non recyclables sont encore le troisième flux réceptionné en déchèteries soit 53 kg/hab.

Evolution des tonnages collectés en déchèteries



Tonnages collectés en déchèterie en 2023

* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

**Autres : pneus, huiles de vidange, piles

Déchèteries	Bois	Cartons	DNR	Ferraille	Gravats	Végétaux	DDM	DDM ECODDS	D3E*	Autres**	ECO-MOBILIER	Cabanon Emmaus	Plâtre	Laine de verre	TOTAL Déchèteries
Brochon	239.14	165.52	431.50	120.87	844.33	571.84	7.29	11.77	61.55	11.58	142.01	11.98	52.64	8.88	2 680.89
Flagey-Echezeaux	107.29	64.62	160.26	44.58	281.86	464.82	4.93	5.25	30.85	10.75	54.26		19.30	4.38	1 253.15
Nuits-Saint-Georges	410.71	232.74	573.56	176.51	801.83	1 022.79	16.62	17.88	108.12	26.64	260.96		95.77	20.11	3 764.24
Quincey	111.72	58.97	204.72	59.68	364.12	406.37	4.12	5.32	27.15	15.75	70.52		28.50	8.12	1 365.06
Saulon	135.40	65.55	262.58	85.35	566.28	613.83	7.88	9.69	51.29	11.27	96.28		37.40	6.10	1 948.89
TOTAL CCGCNSG	1 004.26	587.40	1 632.62	486.99	2 858.42	3 079.65	109.19	49.90	278.96	75.98	624.03	11.98	233.61	47.59	11 012.24
Ratio (kg/hab.)	32.86	19.22	53.43	15.94	93.54	100.78	3.57	1.63	9.13	2.49	20.42	0.39	7.64	1.56	360.37
Evolution 2022/2023	5%	7%	-3%	5%	2%	10%	4%		-2%	1%	3%	9%	-8%	-5%	4%

BILAN DES TONNAGES DECHETERIES

Les tonnages collectés dans les 5 déchèteries du territoire augmentent de 4 % entre 2022 et 2023 après avoir diminués de 15 % entre 2021 et 2022.

Retour sur les principales évolutions de tonnages entre 2022 et 2023 :

Les tonnages de végétaux ont augmenté de plus de 10 %. La hausse peut être attribuée aux épisodes de pluviométrie enregistrés au cours de l'année favorisant la pousse des végétaux ayant un impact sur la production de déchets verts.

Les tonnages de cartons ont augmenté de plus de près de 7 % notamment en raison de l'explosion du e-commerce et par conséquent les cartons mis sur le marché.

Les déchets dangereux des ménages (DDM) présentent une hausse de 7 % pour la filière gratuite ECODDS. Une formation des gardiens de déchèteries a été réalisé permettant une meilleure connaissance de ces déchets et une meilleure orientation vers la filière ECODDS.

Les tonnages de bois et de ferraille augmentent chacun de 5 %.

Le développement des filières à responsabilité élargie du producteur présente un impact positif et permet de diminuer les tonnages ainsi que les coûts de traitement associés et cela sur des flux aujourd'hui de plus en plus coûteux tels que les DNR.

Textiles, linges de maison, chaussures (TLC)

19 bornes de collecte des TLC sont réparties sur le territoire de la Communauté de communes :

- 1 sur la déchèterie de Flagey Echezeaux ;
- 2 sur la déchèterie de Nuits Saint Georges ;
- 1 sur la déchèterie de Quincey ;
- 1 sur la déchèterie de Saulon-la-Chapelle ;
- 2 sur la déchèterie de Brochon ;
- 3 sur le parking de Carrefour Market à Nuits Saint Georges.
- 1 à l'Etang-Vergy
- 1 à Chambolle-Musigny
- 2 à Gevrey-Chambertin
- 1 à Fixin
- 1 à Saulon-la-rue
- 1 à Saulon-la-Chapelle
- 1 à Corcelles-les-Citeaux
- 1 à Noiron-sous-Gevrey

Les conteneurs sont mis à disposition gratuitement par le prestataire de collecte Le Relais Bourgogne situé à Crissey (71100).

	TLC 2023
Nombre de points d'apport volontaire	12
Nombre de colonnes	19
TOTAL collecté (Tonnes)	105.10
Ratio (kg/hab./an)	3.44

Les tonnages de textiles baissent de 11 % entre 2022 et 2023

Le traitement :

Les différentes unités de traitement des déchets collectés par la Communauté de Communes sont les suivants :

Présentation des unités de traitement

	Typologie déchets	Traitement	Valorisation	Prestataire de traitement/valorisation
OM	OMR		Incinération / Valorisation énergétique	UIOM Dijon Métropole
TRI	Bouteilles plastique PET/PEHD		Recyclage	VALORPLAST
	Briques alimentaires ELA 5.03		Recyclage	REVIPAC
	Emballages aluminium		Recyclage	AFFIMET
	Emballages acier		Recyclage	ARCELOR
	Emballages ménagers recyclables EMR 5.02		Recyclage	Bourgogne Recyclage
	Fibreux		Recyclage	Bourgogne Recyclage
	Verre		Recyclage	VERALLIA
	Films PE/PP		Recyclage	CITEO
	Flux développement		Recyclage	CITEO

	Typologie déchets	Traitement	Valorisation	Prestataire de traitement/valorisation
DECHETERIES	DNR		Incinération / Valorisation énergétique	UIOM Dijon Métropole
	Gravats	Stockage		ISDI Nuits-Saint-Georges
	Ferraille		Recyclage	Bourgogne Recyclage Ruffey-les-Beaune
	Carton		Recyclage	Bourgogne Recyclage Ruffey-les-Beaune
	Déchets Dangereux des Ménages		Valorisation matière /Valorisation énergétique /Recyclage	EDIB Longvic
	Déchets verts		Compostage / Co-compostage	BIODEPE Gevrey-Chambertin / STEP Quincey et Flagey
	Bois		Valorisation matière /Valorisation énergétique /Recyclage	Bourgogne Recyclage Ruffey-les-Beaune
	Laine de verre		Valorisation matière/Valorisation énergétique	ISDND Drambon
	Placo		Recyclage	Ritleng valorisations
	Meubles		Valorisation matière/Valorisation énergétique	ECOMOBILIER
	Ressourcerie		Réemploi	Emmaus Norges
	Pneus		Valorisation matière/Valorisation énergétique	ALIAPUR
	Huile de vidange		Valorisation matière/Valorisation énergétique	Cyclavia
	DEEE		Valorisation matière/Réemploi	ECOSYSTEM
	Piles		Recyclage / Valorisation énergétique	COREPILE
	Lampes		Recyclage / Valorisation matière	ECOSYSTEM
Vêtements		Réemploi / Recyclage	REFASHION / LE RELAIS Bourgogne	

4. Redevance incitative

Les trois Communautés de communes qui ont fusionné au 1er janvier 2017 avaient toutes déjà adopté un mode de financement du service public de prévention et de gestion des déchets par la redevance incitative avec des conditions d'application et des règlements de service plus ou moins différents.

Au démarrage de la fusion, les budgets de l'ex-SD et l'ex-GC ont pu fusionner. Le budget de l'ex-CCNSG, en raison de l'assujettissement à la TVA, est resté distinct. En 2019, les deux budgets déchets ont fusionné permettant ainsi une meilleure lisibilité de la gestion du service.

L'uniformisation du nombre de levées intégrées au forfait de redevance s'est achevée en 2019 avec la généralisation de 12 levées sur l'ensemble du territoire. Afin d'achever le schéma d'harmonisation, en 2020, les trois bases de données ont été fusionnées afin d'apporter davantage d'efficacité à la gestion des comptes usagers et à la facturation de la redevance incitative.

La décomposition de la redevance reste identique aux années précédentes avec une part fixe, appelée abonnement au service, une part au volume du bac et une part variable correspondant au nombre de levées réalisées et supérieures à la quotité (12 levées).

Chaque année, le règlement de facturation est adapté en fonction des contraintes de l'activité. Les tarifs sont délibérés chaque année pour une application au 1er janvier de l'année suivante.

Les tarifs comprennent tous les services effectués par le service déchets.

5. Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés- PLPDMA

Le PLPDMA a été adopté et a fait l'objet d'une délibération le 04 octobre 2022.

Suivi de l'évolution des tonnages collectés dans le cadre du PLPDMA									
		2010	2023	EVOLUTION 2010/2023		OBJECTIF 2010/2025		OBJECTIF 2010/2031	
OMR		7 389.23	3 994	- 3 395.23	-45.95	6 280.85	-15	5 911.38	-20
EMB		464.24	836	371.76	80.08	394.61		371.39	
VERRE		1 438.10	1 693	254.90	17.72	1 222.39		1 150.48	
PAPIER		906.05	749	- 157.05	-17.33	770.14		724.84	
Déchèteries avec gravats		10 894.34	11 108	213.66	1.96	9 260.19		8 715.47	
DMA	- 15 % entre 2010 et 2025 - 20 % entre 2010 et 2031	21 091.96	18 380.00	- 2 711.96	-12.86	17 928.17		16 873.57	
Déchets collectés en déchèteries									
Déchets verts	-17 % entre 2010 et 2025 - 45 % entre 2010 et 2031	4 031.08	3 079.65	- 951.43	- 23.60	3 345.80	-17	2 217.09	-45
Encombrants : DNR+mobilier+emmaus	- 34 % entre 2010 et 2025 - 38 % entre 2010 et 2031	1 955.32	2 268.01	312.69	15.99	1 290.51	-34	1 212.30	-38
Inertes : gravats	- 13 % entre 2010 et 2025 (idem 2031)	3 172.39	2 858.42	- 313.97	- 9.90	2 759.98	-13	2 759.98	-13

INDICATEURS FINANCIERS

Depuis 2005, l'ADEME conduit, au niveau national, une démarche qui vise à soutenir les collectivités locales pour concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance des coûts.

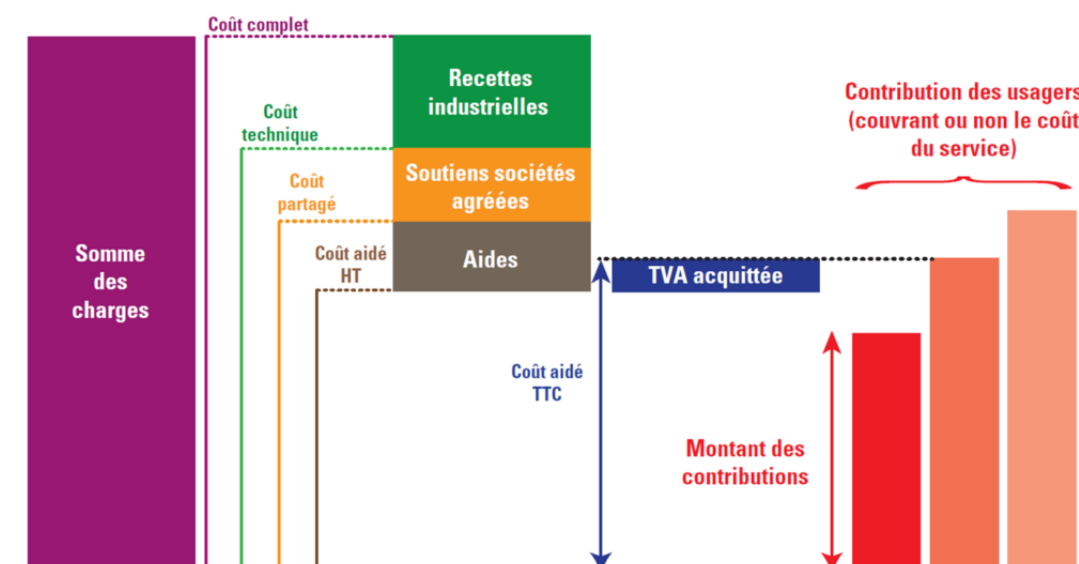
La matrice des coûts a ainsi été mise en œuvre afin de proposer une méthode de calcul standardisée et donc homogène entre collectivités.

Cet outil a pour but de permettre aux collectivités de positionner leurs résultats par rapport à d'autres et d'identifier des pistes de maîtrise des coûts.

C'est pourquoi, l'analyse financière de l'année 2023 du rapport d'activité repose sur les données issues de la matrice renseignée chaque année par la Communauté de communes.

La matrice reprend l'intégralité des coûts, tous territoires confondus. Cela apporte une meilleure visibilité.

Le graphique présenté ci-dessous permet de prendre connaissance des différents types de coûts calculés dans la matrice.



COÛT COMPLET : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût, exprimé en euros hors taxe par tonne, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

COÛT AIDÉ : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est bien souvent exprimé en euros hors taxe par habitant pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en euros hors taxe par tonne, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de le mettre en perspective.

LES COÛTS COMPRENNENT LA TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes)

Les différentes données chiffrées exposées par thématiques ci-après reposent principalement sur le **coût aidé HT**.

Taux de couverture du coût par le financement et le principal poste de charges et de recettes

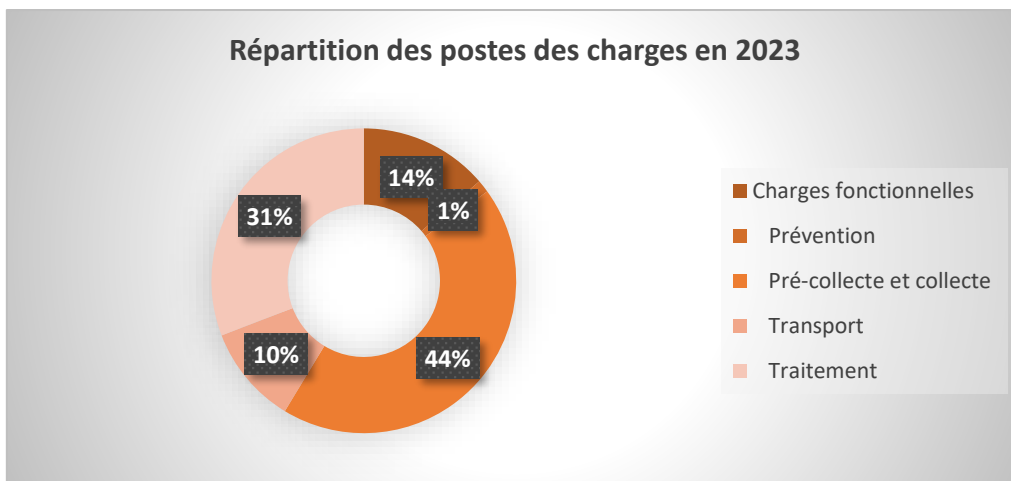
Charges	€ arrondis
Charges fonctionnelles	455 114 €
<i>Charges de structure</i>	335 068 €
<i>Charges de communication</i>	120 046 €
Charges techniques	2 870 308€
<i>Prévention</i>	44 666 €
<i>Pré-collecte et collecte</i>	1 451 153 €
<i>Transport</i>	348 905 €
<i>Traitement</i>	1 025 584 €
Total charges HT	3 325 422 €
TVA acquittée*	89 089 €
Total charges TTC	3 414 511 €

*Si collectivité non assujettie

Produits	€ arrondis
Recettes industrielles	182 986 €
Soutiens	436 240 €
Aides	283 €
Total produits	619 509 €

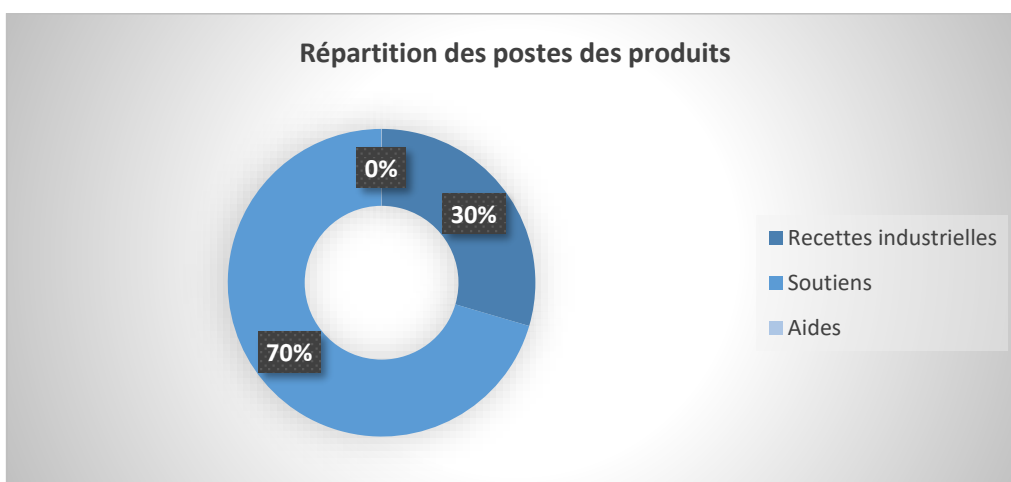
Coût du service public	2 705 913 €
Financement	€ arrondis
Redevance incitative	2 404 160 €
Redevance spéciale	657 832 €
Total financement	3 061 992 €
Ecart coût et financement	356 079 €
Taux de couverture	113 %

Pour rappel, en 2022, le taux de couverture était de 115%.



Pour rappel, en 2022 :

- Pré-collecte et collecte 47% :
- Traitement 27% :
- Charges fonctionnelles 15% :
- Transport 9% :
- Prévention 2% :



Pour rappel, en 2022 :

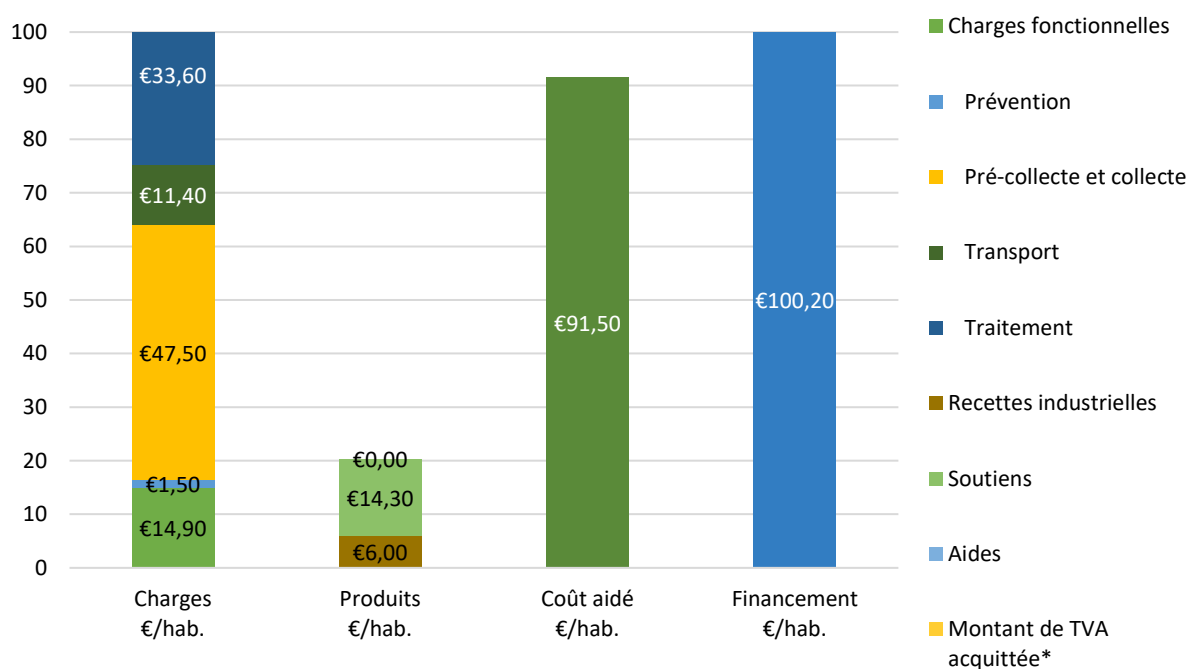
- Soutiens 60%
- Recettes industrielles 37% : ce poste est dépendant des variations de tonnages et de la fluctuation des cours des matériaux.
- Aides 3% : ce poste repose sur les amortissements et peut varier d'une année sur l'autre en fonction des nouveaux amortissements et des amortissements éteints.

Structure des coûts et financement en €/habitant

	Tous flux confondus			
	Charges €/hab.	Produits €/hab.	Coût aidé €/hab.	Financement €/hab.
Charges fonctionnelles	14.90 €			
Prévention	1.50 €			
Pré-collecte et collecte	47.50 €			
Transport	11.40 €			
Traitement	33.60 €			
Recettes industrielles		6.00 €		
Soutiens		14.30 €		
Aides		0.00 €		
Montant de TVA acquittée*	2.9			
Coût aidé TTC			91.50 €	
Financement				100.20 €

Pour rappel, en 2022 : Coût aidé TTC : 83.21€/hab. et financement 96.05€/hab.

Répartition des charges, des produits et financement en €/hab.



Hiérarchisation des principaux postes de charges

Charges HT 2023	Total en €	%	Ordre
Charges fonctionnelles	455 114 €	14%	2
Prévention	44 666 €	1%	11
Pré-collecte OMR	68 299 €	2%	10
Collecte OMR	430 970 €	13%	4
Traitement OMR	429 157 €	13%	5
Pré collecte et collecte verre	139 067 €	4%	9
Pré-collecte RSOM hors verre	195 654 €	6%	7
Collecte RSOM hors verre	450 293 €	14%	3
Tri RSOM hors verre	272 642 €	8%	6
Collecte déchèterie	166 869 €	5%	8
Transport/traitement déchèteries	672 690 €	20%	1
Total charges HT fonctionnelles + techniques	3 325 421 €	100%	

Pour rappel, en 2022 :

- 1^{er} poste de dépense : Transport/traitement déchèteries
- 2^{ème} poste : Collecte OMR
- 3^{ème} poste : Charges fonctionnelles
- 4^{ème} poste : Collecte recyclables hors verre

Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national

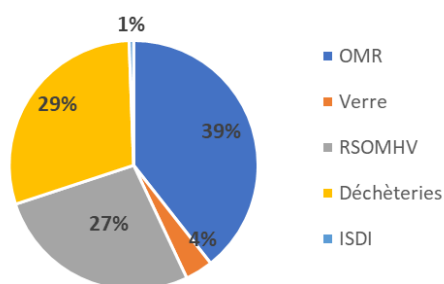
Coûts aidés en €/HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries
CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	88.6 €/HT/hab.	34.9 €/HT/hab.	3.2€/HT/hab.	23.9 €/HT/hab.	26.1 €/HT/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée)	Toutes typologies – avec tarification incitative				
Ratio Coût aidé €/HT/hab. Moyenne des collectivités en tarification incitative mixte rural (Source : Référentiel région BFC 2022)	104.70 €/HT/hab.	59 €/HT/hab.	1.5 €/HT/hab.	7.8 €/HT/hab.	29.70 €/HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-16.2 €/HT/hab.	-24.1 €/HT/hab.	+1.70 €/HT/hab.	+16.1 €/HT/hab.	-3.6 €/HT/hab.
Ecart à la moyenne en %	-15%	-41%	+112%	+206%	-12%

Coût des différents flux de déchets

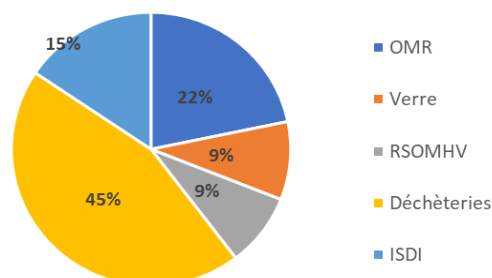
Répartition des coûts et des quantités :

Données issues de la Matrice en €	OMR	Verre	RSOMHV	Déchèteries	ISDI	Tous flux
Coût aidé HT en € arrondi	1 065 473 €	97 321 €	730 040 €	797396 €	15 682 €	2 705912 €
En %	39%	4%	27%	38%	1%	100%
Tonnes	3993	1 693	1 585	8 222	2 858	18 352
% tonnages de chaque flux	22%	9%	9%	45%	16%	100%

Répartition du coût aidé par flux de déchets



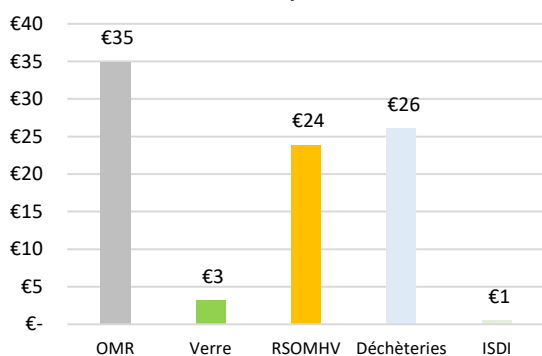
Répartition des quantités par flux de déchets



Situation en €/hab. et en €/tonne des différents flux :

Données issues de la Matrice en €/hab. et en €/tonne	OMR	Verre	RSOMHV	Déchèteries	ISDI	Tous flux
Coût aidé €/HT/hab.	34.90	3.20	23.9	26.10	0.50	79.82
Coût aidé €/HT/tonne	267	57	882	97	5	151

Comparaison des coûts aidés €/HT/hab.



Comparaison des coûts aidés €/HT/tonne

